



DEGAT DES EAUX SINISTRE SANS CAUSE A EFFET

Par **hanene**, le **08/02/2011** à **14:07**

Bonjour,

Courant avril 2010, nous avons été les victimes d'un dégât des eaux usées. Les préjudices ont été importants, terrasse endommagée, murs fissurés..les dégâts causés au logement ont été plus importants que les pour les biens mobiliers.

Ce dégât a eu pour origine un prestataire de Veolia, mandatés par la mairie pour des travaux de voirie. Ces prestataires sont d'ailleurs intervenu pour "régler" le problème, à savoir qu'ils avaient bouchés notre tuyau d'évacuation avec des débris de gravats, boue, cailloux...ils l'ont débouché.

Or, après passage de l'expert Veolia+expert mandaté par notre assureur, nous venons d'avoir le compte rendu de notre expert qui est pour le moins surprenant. L'effet de cause à effet n'a pas été vérifié, du coup, notre habitation endommagée n'est à priori pas de leur fait???

On me somme, de voir un autre expert, leur expertise a selon leurs dires, aboutit à un espèce de non-lieu.

J'envisage sérieusement de prendre à mes frais les honoraires d'un expert qui sera je l'espère impartial mais pouvez-vous je vous prie me dire quels sont les recours et les moyens dont je dispose pour faire entendre mes droits. Mon contrat d'assurance prévoit une garantie dégâts des eaux et un recours contre tiers identifié!!

Merci d'avance pour votre précieuse aide!

Cdt

Par **Domil**, le **08/02/2011** à **14:41**

Vous avez fait une déclaration de sinistre à votre assurance ?

Par **hanene**, le **08/02/2011** à **15:30**

oui bien sûr, le jour même. Après 10 mois d'attente, l'expert a décrété qu'il n'y avait pas de cause à effet!

Pourtant, j'ai envoyé des photos, des devis, j'ai même mentionné que nos deux voisins mitoyens qui ont eu aussi eu des dégâts des eaux (pas usées) étaient prêts à faire des attestations écrites!!!

Merci pour votre aide.